

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
MORBIHAN

Arrondissement de
Pontivy

**PROCES VERBAL
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de Radenac

Séance du 20/05/2019

Date de la convocation
13/05/2019

Date d'affichage
13/05/2019

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 7
Votants :

L' an 2019, le 20 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Radenac, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, M. GICQUEL David, Mme GICQUEL Claudine, M. LE NORMAND Kléber, M. LE BRETON Pierrick, M. PIRIO Philippe, Mme CORFMAT Katell
Absents : M. DEDIEU Philippe, Mme EVEN Magali
Excusé ayant donné procuration : M. ALLAIN Philippe à M. GICQUEL David
Excusée : Mme VÉRA Aurélie

Secrétaire de séance : M. GICQUEL David

Ordre du jour :

- Pontivy Communauté :
 - * Modification des statuts,
 - * Arrêt du PLUi,
 - * Zonage des eaux pluviales,
 - * Règlement Local de publicité (RPLi).
- Travaux mise aux normes de l'Eglise,
- Accueil de loisirs sans hébergement :
 - * convention,
 - * Copil : Désignation de 2 élus,
- Personnel : Modification et suppression de poste,
- Travaux voiries 2019,
- Vente du lot A - rue de la Maladrie,
- Mise en place dispositif "argent de poche",
- Vente de bois,
- Subvention "Complément",
- Vente d'une partie de la VC 108 à Kergal,
- Délégations de signature,
- Divers.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'inscription de bordereaux supplémentaires relatifs à la vente d'une partie de la VC 108 à Kergal et les décisions prises dans le cadre des délégations de signature.

Monsieur le Maire met à l'approbation le compte rendu de la séance du 28 mars 2019.
Le Compte rendu du 28 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

Objet de la délibération : Pontivy Communauté : Modification des statuts (Délib. 2019-05-01A)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider les modifications apportées à l'article 8.6 – « PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT » et d'ajouter deux nouveaux alinéas aux statuts de Pontivy Communauté joints à la présente délibération :
 - « Participation aux missions d'un EPTB » (Etablissement Public Territorial de Bassin)
 - « Gestion d'ouvrages structurants multi-usages à dominante hydraulique »
- d'approuver les statuts ainsi modifiés.

Objet de la délibération : Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) - Avis sur le projet arrêté (Délib. 2019-05-01B)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que

- Par délibération du 15 décembre 2015, le conseil communautaire de Pontivy Communauté a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur son territoire.

Par délibération du 25 février 2019, le conseil communautaire a arrêté le projet de PLUi.

Les communes disposent d'un délai de trois mois à compter de la date de cette délibération pour formuler un avis sur le projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable sur le projet du PLUi de Pontivy Communauté arrêté avec les observations suivantes :

* modification de la classification du secteur des zones dédiées à l'implantation de centrales photovoltaïques au sol où une erreur matérielle s'est glissée au niveau de la carrière du Moulin. Ce secteur doit être classé en zone dédiée à l'implantation de centrales photovoltaïques au sol et non en zone naturelle ;

* dans la note de synthèse (page 16), les sites des anciennes carrières ont été considérés comme pollués par abus de langage, car ce n'est pas le cas. Ils doivent être considérés comme dégradés.

Objet de la délibération : Projet de zonage des eaux pluviales (Délib. 2019-05-01C)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Pontivy Communauté a initié une démarche d'élaboration d'un PLU à l'échelle intercommunale dont la phase d'enquête publique est envisagée du mardi 11 juin 2019 au vendredi 2 août 2019. Le zonage des eaux pluviales en sera une annexe sanitaire.

Monsieur le Maire apporte toutes les précisions et soumet le document relatif au zonage des eaux pluviales.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver ce projet de zonage des eaux pluviales,
- d'autoriser monsieur le Maire, ou son représentant, à organiser l'enquête publique réglementaire et à signer tout document relatif à cette affaire.

Objet de la délibération : Débat sur les orientations du projet de règlement local de publicité intercommunal (Délib. 2019-05-01D)

Monsieur le Maire expose l'état d'avancement de la procédure d'élaboration du RLPI (Règlement local de publicité intercommunal) de Pontivy Communauté.

Il est rappelé que le RLPI est un instrument de planification locale de la publicité pour des motifs de protection du cadre de vie. Sa mise en place répond à la volonté d'adapter le règlement national de publicité aux spécificités du territoire en adoptant des prescriptions plus restrictives que ce dernier. Il s'agit notamment d'apporter, grâce au zonage du RLPI, une réponse adaptée au patrimoine architectural et paysager qu'il convient de préserver.

Monsieur le Maire précise que le Conseil communautaire a prescrit l'élaboration du RLPI par délibération du 4 décembre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte de la présentation et de la tenue d'un débat en séance sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité Intercommunal, en application des dispositions combinées des articles L. 581-14-1 du code de l'environnement et L. 153-12 du code de l'urbanisme.

Objet de la délibération : Travaux église : Mise en conformité électrique et chauffage (Délib. 2019-05-02)

Monsieur le Maire rend compte de la consultation relative aux travaux de mise en conformité de l'électricité et du chauffage de l'Eglise. Il précise que trois entreprises ont été consultées et que deux ont répondu.

Les travaux portent sur la mise aux normes de l'électricité et le balisage des issues de secours et du remplacement du mode chauffage, la chaudière au fioul actuelle est devenue obsolète et ne fonctionne plus.

Monsieur le Maire soumet les devis de l'entreprise Delestre Industrie de LA SEGUINIÈRE (49280) et de CGV CIEL de LA VERRIE (85130).

Le Conseil Municipal retient à l'unanimité la proposition de CGV CIEL pour un montant de 27 142.79 € H.T.

Objet de la délibération : A. L. S. H. Intercommunal : Réorganisation (Délib. 2019-05-03)

Monsieur le Maire soumet le projet de convention entre les communes de Pleugriffet, Réguiny et Radenac relatif à l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) actuellement assuré par l'Association Saint-Fiacre.

Il précise que le projet porte sur la réorganisation du service dont la commune de Réguiny assurera à compter du **1er septembre 2019** la gestion administrative et comptable des activités du centre de loisirs.

Il est proposé de désigner deux membres du conseil municipal pour intégrer le comité de pilotage chargé du suivi et du bon fonctionnement de ce service d'accueil de loisirs sans hébergement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la convention et désigne messieurs Bernard LE BRETON et Philippe PIRIO pour faire partie du comité de pilotage.

Objet de la délibération : Personnel : Poste d'adjoint technique principal de 2° classe (Délib. 2019-05-04 A & B)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la proposition d'avancement de grade pour l'année 2019 et précise qu'un poste d'adjoint technique peut être transformé en poste d'adjoint technique principal de 2° classe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'adjoint technique Principal de 2° classe à compter du 1er juillet 2019 et valide le tableau des effectifs correspondant.

Objet de la délibération : Délégation de signature : Travaux de voiries 2019 (Délib. 2019-05-05)

Monsieur le Maire rend compte de la consultation des travaux voiries 2019 et précise que cette consultation s'est faite sous la forme d'un groupement de commande entre les communes de Bréhan, Crédin, Pleugriffet, Radenac, Réguiny et Rohan.

Le montant du marché global à bons de commande pour les 5 communes après négociation est de **507 087.01 € H.T.** et pour la commune de Radenac, le montant est de **53 376.00 € H.T.**

Monsieur le Maire précise que l'Entreprise PIGEON d'HENENBONT a été retenue.

Objet de la délibération : Vente lot A - Rue de la Maladrie (Délib. 2019-05-06)

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de vendre à monsieur David LE CORRE et madame Anne BONNARD domiciliés à LOCMINE (56500) le lot n° A cadastré **ZE 256** d'une superficie de **850 m²** au prix de **15 € TTC le m²**.

Les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs ainsi que les frais de branchements aux différents réseaux (assainissement, électricité, téléphone, eau etc...).

Objet de la délibération : Mise en place du dispositif "argent de poche" (Délib. 2019-05-07 A&B)

Monsieur le Maire propose de mettre en place pendant les congés et petites vacances scolaires le dispositif "argent de poche".

Cette action consiste à proposer aux jeunes radenacois de 16 à 18 ans la réalisation de petits chantiers sur le territoire communal, rémunérée en argent liquide.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- accompagner les jeunes dans une première expérience,
- impliquer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie,
- découvrir les structures municipales et des métiers,
- valoriser le travail effectué par ces jeunes.

Ces chantiers revêtent un caractère éducatif et formateur pour les jeunes dans une démarche citoyenne. Ces chantiers contribueront à favoriser les liens intergénérationnels.

Les modalités :

- chaque mission a une durée de trois heures maximum,
- l'indemnisation est fixée à 5 euros par heure consacrée,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place du dispositif "argent de poche" et sollicite une aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

Objet de la délibération : Vente de bois (Délib. 2019-05-08)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les employés communaux ont coupé du bois dans le bois de Lambilly et propose de fixer le prix de la corde de bois qui est en majorité du chêne. Il précise que la corde de bois pour du mélange avait été fixée à 40 € en 2013.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, fixe à **50 €** la corde de bois.

Objet de la délibération : Subvention - Complément (Délib. 2019-05-09)

Le Conseil Municipal, après examen des demandes écrites reçues à ce jour, décide de voter le complément des subventions suivantes :

- Amicale des donneurs de sang 55.00 €

Objet de la délibération : Vente d'une partie de la VC 108 à Kergal (Délib. 2019-05-10)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande de Monsieur Guillaume DERNANE et Madame Anne BINARD résidant à Kergal en vue d'acquérir une partie de la voie communale n° 108 (une surface d'environ 600 m²) qui borde leur propriété (parcelles ZL 11, 12 & 80).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquiescer à la demande et de fixer à **2.50 €** le prix du mètre carré.

Il est précisé que les différents frais liés à cette affaire seront à la charge des intéressés.

Objet de la délibération : Délégation de signature : Lave-vaisselle + Tracteur épareuse (Délib. 2019-05-11)

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'achat d'un lave-vaisselle au domicile Partagé Alexis LOUER pour un montant de 499.90 € à l'entreprise Loïc COBIGO de Pleugriffet.

De plus, il précise que sur avis de la commission suite à diverses visites de fournisseurs, il a signé le bon de d'achat du tracteur épareuse auprès de l'Entreprise CLASS Bretagne Sud de Pontivy pour un montant global de 57 000.00 € H.T. se décomposant par 12 000.00 € H.T. pour l'épareuse et 45 000.00 € H.T. pour le tracteur de marque CLAAS Arion de 2013.

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

INFORMATIONS

V - Voiries 2019

Monsieur Kléber LE NORMAND fait part que les travaux de voirie devraient être réalisés à partir de la mi-juillet.

VI - Le Clos du Parc

Les travaux d'amélioration de l'accès du lot 8 ont été réalisés.

XII - Divers

- Ferme photovoltaïque

Les travaux de réalisation de la ferme photovoltaïque devraient débuter cet hiver.

- Syndicat de la Vallée du Blavet

Le conseil municipal valide la proposition d'accompagnement par le Syndicat de la Vallée du Blavet de la gestion différenciée des espaces publics.

- Elections Européennes

Un point est réalisé sur les élections européennes qui se dérouleront dimanche 26 mai 2019.

- Journée du patrimoine

Dans le cadre des journées du patrimoine, une animation sera organisée le 05 octobre 2019 avec la participation de la chorale du pays de Taupont-Ploermel et de madame Kathy LAMOUR, chanteuse en solo.

- Balade contée

Une balade au fil de l'eau accompagnée d'un technicien rivière, d'un technicien eau et d'une animatrice nature sera organisée le jeudi 8 août 2019 de 14H00 à 19H00. Les inscriptions se feront en ligne en utilisant le lien suivant : <https://goo.gl/ie9ic3> ou par téléphone auprès de l'office de tourisme au 02-97-25-04-10.

- Dotation de l'Etat

Dans le cadre de la dotation de solidarité rurale 'cible', la commune de Radenac devrait percevoir une aide de 44 159 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 35.

Conseil Municipal du 20 mai 2019 comprenant les délibérations du numéro 2019/05/01 au 2019/05/11.

Affiché, le 03 juin 2019

Le Maire,

Bernard LE BRETON